

Nombres de délégués -  
 Afférents au Conseil : 49  
 - En exercice : 49  
 Qui ont pris part  
 à la délibération : 38  
 Votes exprimés : 38  
 POUR : 38  
 CONTRE : 0  
 Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
 3 octobre 2023  
Date d'affichage :  
 3 octobre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Frédéric CARRE) - Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Jacqueline DUPLESSY – Michel GCHWEINDER – Sylvie CHARPIGNON -  
Absents : Evelyne CALLEJA - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER – Claude CATRIN – Annie ROUSSEAU -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES NOYERS  
 FIXATION DES MODALITES DE GESTION**

Le Président présente le plan prévisionnel de financement de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	60 829,68	Subvention CAF	53 024,00
Equipements	17 536,14	FCTVA	13 060,97
		Autofinancement	12 280,85
TOTAL TTC	78 365,82	TOTAL TTC	78 365,82

Les locaux seront occupés par trois assistantes maternelles regroupées en association « Petit Nid Serein ». Les modalités d'utilisation des locaux doivent être définies quant au montant de la location, des charges locatives, de la récupération du FCTVA.

La commission enfance, réunie le 5 octobre 2023 et la commission infrastructures, réunie le 6 octobre 2023, proposent de retenir les orientations suivantes :

- Mise à disposition des locaux à titre gratuit,
- Remboursement des charges locatives par l'association,
- Mise en place d'une convention.

Cette mise à disposition gratuite permettra à la collectivité de bénéficier du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la mise à disposition des locaux de la M.A.M. de NOYERS à titre gratuit.

DECIDE que l'association remboursera les charges locatives.

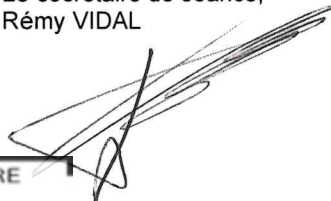
DIT qu'une convention régissant ces décisions sera établie.

APPROUVE la possibilité que la collectivité puisse bénéficier du FCTVA.

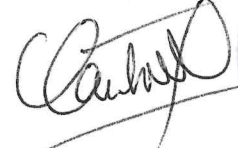
AUTORISE le Président à signer la convention et toutes pièces se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
 Rémy VIDAL



Le Président,  
 Xavier COURTOIS




REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 13/10/2023